



Association Musulmane Mauricienne de l'Océan Indien

MOSQUÉE ANWAAR E TAYYEBA

La Courneuve, le 25 février 2022.

Chères sœurs et chers frères,

Nous espérons vous trouver en bonne santé par ce courrier, et en souhaitant que la situation sanitaire va s'améliorer dans les prochains mois, avec une fin de la pandémie souhaitée par tous pour nous retrouver ensemble au plus vite.

Comme vous le savez sûrement, nous avons fait le 10/07/2021 une Assemblée Générale Ordinaire (AGO) par correspondance en raison du Covid (voir courrier de Juin 2021).

Aujourd'hui ce vote est remis en cause à la suite d'une contestation par quelques adhérents, auprès du Tribunal Judiciaire de Bobigny. C'est la raison pour laquelle une élection va être organisée de façon uniforme et démocratique conforme aux statuts de l'AMMOI.

Du coup un accord a été établi, entre le Bureau actuel et l'autre partie, en vue d'organiser une nouvelle Assemblée Générale Ordinaire, suivi de l'élection d'un nouveau Bureau, le tout dans une totale transparence avec une élection libre et démocratique conforme aux statuts de l'AMMOI. **L'objectif final de tout ceci est de retirer définitivement toute attaque en justice contre l'association devant le Tribunal Judiciaire de Bobigny.**

C'est pourquoi en tant qu'adhérents, vous trouverez ci-dessous une convocation pour cette assemblée :

ASSEMBLEE GENERALE 2022

Le Dimanche 13 Mars 2022 à 15h00 à :

Mosquée MINHAI UL QURAN International France
1 Rue de la Prévoté – 93120 LA COURNEUVE

L'AMMOI, n'existe et n'est représentative que grâce à votre présence, votre engagement et à votre action. Nous vous attendons donc nombreux à cette assemblée générale !

A l'ordre du jour :

- 1/ Examen et approbation du bilan financier et des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.
- 2/ Dissolution du présent Bureau Exécutif.
- 3/ Modalité et tenue de la prochaine élection.
- 4/ Nomination ou présentation d'un huissier pour les déroulements de l'Assemblée et de l'élection.
- 5/ Choix du mode de scrutin : uninominal (candidature individuelle comme pour les élections de 2019) ou par scrutin de liste (groupe de candidats par poste, stipulé à l'article 10 des statuts de l'association).
- 6/ Désignation d'un commissaire électoral et deux scrutateurs par l'assemblée.
- 7/ Présentation des futurs candidats (2022/2024) : que ce soit uninominal ou de liste (le choix sera défini à la fin de l'assemblée).
- 8/ Remboursement des frais de justice payés par l'association.
- 9/ Suivi du projet de construction.
- 10/ Questions diverses.

Seuls les membres à jour de leurs cotisations, soit retard de moins d'un an, pourront prendre la parole.



Association Musulmane Mauricienne de l'Océan Indien MOSQUÉE ANWAAR E TAYYIBA

IMPORTANT : Appel de candidature pour le prochain Bureau :

Le choix du type de mode de scrutin sera validé lors de l'assemblée, **vous devrez apporter ce jour-là** si vous souhaitez postuler en tant que candidat à l'un des postes ci-dessous, **vosre candidature individuellement**, via le formulaire ci-joint.

Par la suite si le mode de scrutin de liste est validé, les listes de candidats par poste se feront à la fin de l'assemblée générale.

Veillez noter que pour devenir membre exécutif, il faudra des compétences / aptitudes/ expériences de notre association en fonction du poste souhaité et surtout vous devrez être disponible à tout moment.

L'appel à candidatures concerne les 7 postes suivants : Président, Vice-Président, Secrétaire, Assistant Secrétaire, Trésorier, Assistant Trésorier et Auditeur interne.

Les candidats devront avoir une ancienneté d'au moins 2 ans et être à jour au niveau des cotisations.

La date limite de dépôt de candidature est fixée le jour de l'Assemblée Générale soit le 13 mars 2022 impérativement avant le dépouillement, à la Mosquée MINHAJ UL QURAN International France :

1 Rue de la Prévoté – 93120 LA COURNEUVE

Les votants doivent impérativement être à jour avec leurs cotisations, soit un retard de moins d'un an.

Les candidatures seront ensuite affichées sur notre site internet : www.ammoi.fr avant les élections.

Les candidats devront signer avant l'élection, une charte de bonne conduite, c'est-à-dire qu'ils ne devront pas attaquer l'association en justice concernant les modalités, la tenue et le résultat du scrutin, perdant ou gagnant ils devront accepter le vote des urnes, car toutes les précautions seront prises pour garantir leur transparence, leur rigueur, et leur conformité démocratique comme stipulé dans nos statuts.

L'élection du nouveau Bureau 2022/24 aura lieu le Dimanche 27 mars 2022 de 11h00 à 18h00 à :
Mosquée MINHAJ UL QURAN International France
1 Rue de la Prévoté – 93120 LA COURNEUVE

Les conseillers seront désignés ultérieurement par le nouveau Bureau élu, un appel de candidatures sera fait à ce moment-là.

Veillez agréer, **Chers adhérents**, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire,
Siddick AHSEEK

Le Président,
Bacera GOLAUPE